



## Décision de radiodiffusion CRTC 2008-246

Ottawa, le 29 août 2008

### **The Sports Network Inc.**

L'ensemble du Canada

*Demande 2008-0717-5, reçue le 20 mai 2008*

*Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-54*

*18 juin 2008*

### **ESPN Classic Canada – modification de licence**

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par CTVglobemedia Inc., au nom de sa filiale The Sports Network Inc., en vue de modifier la licence de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise ESPN Classic Canada, afin d'ajouter la catégorie 11 Émissions de divertissement général et d'intérêt général à la liste de catégories d'émissions autorisées.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.*